

---

**DIVIDENDE OPTIONNEL- RÉSULTAT**  
**LES ACTIONNAIRES OPTENT POUR UN DIVIDENDE EN ACTIONS**  
**À CONCURRENCE DE 33,3% DES ACTIONS**

---

**Augmentation de capital de 5 millions d'euros**

Les actionnaires d'Ascencio ont opté à concurrence de 33,3 % pour l'apport de leurs droits au dividende net en échange de nouvelles actions au lieu du paiement du dividende en espèces. Ce résultat conduit à une augmentation de capital d'Ascencio de 5 millions EUR par la création de 98.391 nouvelles actions, portant le nombre total d'actions Ascencio à 6.595.985.

Cette augmentation de capital permet à la Société de conserver des moyens financiers qui seront utilisés pour renforcer ses capitaux propres et pour réduire par conséquent son taux d'endettement (légalement limité). Cette augmentation de capital offre ainsi à Ascencio la possibilité, le cas échéant, d'effectuer à l'avenir des opérations additionnelles financées par dettes et de réaliser ainsi son objectif de croissance.

Ce résultat entraîne une baisse de 0,8 % du taux d'endettement (par rapport à une distribution du dividende en espèces à 100 %) et une augmentation de capital totale de 5 millions EUR (capital et prime d'émission) suite à l'exercice du dividende optionnel.

Le déroulement du paiement du dividende a commencé aujourd'hui (ce 27 février 2018), et se présente en fonction du choix des actionnaires, sous la forme (i) soit de l'émission de nouvelles actions en échange de l'apport des droits en dividende net, (ii) soit d'un paiement en espèces du dividende net, (iii) soit d'une combinaison des deux modalités précédentes.

Les nouvelles actions ont été admises sur le marché réglementé d'Euronext Brussels et sont par conséquent immédiatement négociables.

**Notification conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes**

A la suite de l'accomplissement de l'augmentation de capital en nature et à l'émission de 98.391 nouvelles actions à un prix d'émission de 50,82 EUR (c'est-à-dire 590.346,00 EUR en capital et 4.378.264,34 EUR en prime d'émission (après déduction des frais)), le capital total d'Ascencio s'élève désormais à 39.575.910,00 EUR.

Le capital est représenté par 6.595.985 actions entièrement libérées. Il n'y a pas d'action privilégiée.

Chacune de ces actions est assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale et ces actions représentent donc le dénominateur à des fins de notifications dans le cadre de la réglementation relative à la transparence (à savoir, entre autres, l'obligation de notifier toute participation d'une personne qui atteint, dépasse ou tombe sous les seuils légaux).

Les statuts d'Ascencio ne contiennent pas de seuils statutaires de notification dans le cadre de la réglementation relative à la transparence.

Cette information est aussi publiée sur le site web de la société.

Pour tout renseignement complémentaire :

**Vincent QUERTON**

Chief Executive Officer

Tél : 071.91.95.00

vincent.querton@ascencio.be

**Michèle DELVAUX**

Directeur Financier

Tél : 071.91.95.04

michele.delvaux@ascencio.be

**Stéphanie VANDEN BROECKE**

Secretary General & General Counsel

Tél : 071.91.95.18

stephanie.vandenbroecke@ascencio.be

Active en Belgique, en France et en Espagne, Ascencio est une Société Immobilière Réglementée (SIR publique) spécialisée dans l'investissement en surfaces commerciales situées principalement en périphérie des villes.  
Une dizaine de secteurs d'activités sont représentés avec toutefois une prédominance du secteur alimentaire.  
Cotée sur Euronext Bruxelles depuis 2007, Ascencio développe une politique cohérente visant à optimiser ses résultats dans la durée et à garantir une rentabilité stable à tous ses actionnaires.